

Compte-Rendu Sommaire

Conseil Municipal du 28 novembre 2020

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Michel TRÉGUER, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Laurence CORRE, Sandrine LAVIGNE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, David NORMAND, Caroline PRIGENT-LÉON, Gwendal LE COQ, Fabienne LANDURÉ, Alain FLOUR, Sandrine GAC, Denis MERCELLE, Pascal SIMIER, Nadine KASSIS, Philippe MANACH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christelle HÉLIÈS (procuration à Sandrine GAC), Liliane OGOR (procuration à Sabrina OULHEN), Charline IZARD (procuration à Fabienne LANDURÉ), Jean-Michel LANNUZEL (procuration à François-Guillaume LE GALL), Camille GUIAVARC'H (procuration à Cécile LE ROUX), Camille VERBEQUE (procuration à Philippe MANACH), Dominique MIGNON (procuration à Nadine KASSIS).

Absents : Adeline CORNEC.

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

Début de séance : 11h30.

Ordre du jour unique

Soutien à l'économie locale dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 -
Subvention exceptionnelle à l'association « Artisans des Abers ».

Au vu du contexte économique très difficile en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 que connaissent les commerçants lanniliens, la Ville souhaite leur réaffirmer tout son soutien ; soutien moral via des opérations de communication, mais aussi soutien plus concret en lançant une opération de soutien aux commerçants, artisans, et entreprises de services installés sur la commune.

C'est pourquoi la Ville de Lannilis souhaite attribuer une subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2020, à l'association des artisans et commerçants de Lannilis, « Artisans des Abers ».

L'association précitée, partenaire majeur de l'économie locale, accepte de s'associer à la Ville de Lannilis pour la mise en œuvre de cette opération spécifique.

Cette opération consiste à distribuer à chaque foyer lannilien un bon d'achat d'une valeur faciale de 20 €, soit 2 600 foyers x 20 € = 52 000 €.

Il convient dès lors de valider une convention qui déterminera les modalités de mise en œuvre de cette subvention d'intérêt public local, étant rappelé que celle-ci est destinée à la réalisation d'une opération spécifique (Voir le projet de convention ci-après annexée).

Il est proposé au conseil de valider le principe de cette opération et d'autoriser M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout document qui en découlerait.

Il est proposé au conseil de valider le principe de cette opération et d'autoriser M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout document qui en découlerait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ***Valide le principe de cette opération ;***
- ***Inscrit au budget les crédits nécessaires ;***
- ***Autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférant.***

